

Rémis par
M. Vallée



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Dix* = *huit* feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la Commune de *Trilbardou* pendant le cours de l'année **1855**.

A Meaux, le *Dix* Décembre mil huit cent cinquante-quatre.

Bar. Vallon

Juge Suppl.

T. Inspect. des Trisecur

N^o 1^{er}

*Acte de
Décès
de
Pierre Sidore
Biarne*

Par mil huit cent cinquante cinq, Le vingt deux Janvier, sous le sceau du Notaire; par devant nous Adolphe Delignier Maire en exercice public de l'Arrondissement de La Commune de Trilbardou; sous le sceau de la Commune de Trilbardou; sous le sceau de la Commune de Trilbardou (Seine), âgé de vingt huit ans, Contre maître de fabrique de la commune de Trilbardou, et Louis Nicolas Théodore Barin, âgé de vingt huit ans, Maître Maçon

Mairie de Trilbardou

demeurant à Carbaron; le premier fils, en le second
 proche voisin ou absent, et après le nommé
 lesquels nous ont déclaré que le nommé
 Pierre Sidore Biarne, âgé de cinquante un
 ans, Nourrier, né en demeurant à Carbaron
 fils des défunts Jean Pierre Biarne, et de
 Marie Françoise Ditt, en épouse
 Antoinette Desirée Ruffin âgé de cinquante
 ans, Marchandise, même domicile que son mari,
 laquelle lui servit; est accédé avec Carbaron
 en son domicile, soit à cinq heures du jour
 et après nous être assés au Dicot, nous avons
 passé le présent acte, que les déclarants ont
 signé avec nous, après lecture faite.

L. C. C. Pénin A. B. Biarne

(Signature)

Par mil huit cent cinquante cinq, le mardi
 seize février, onze heures du matin; Pas devant nous
 Adolphe Delagrave, Curé de La Communauté de Carbaron
 en officier public de l'état civil; soul Couperus
 Publicain dans la maison commune, et nous
 d'un Certificat de Service Militaire,
 qui sera annexé au présent acte, le nommé
 Lion Ruffin Lamy, âgé de vingt un ans
 trois mois, célibataire, né à Montmartre (dans
 en demeurant chez ses père et mère); fils mineur
 nant au mariage de Daniel Lamy, âgé de
 quarante neuf ans, Marchand, en de Madame
 Elizabeth Martin, âgé de quarante quatre ans
 demeurant ensemble avec Montmartre, avenue de
 Chastelle Nominé huit, Département de La Seine,
 lesquels ici présents en personne, nous ont
 déclaré librement au présent mariage, d'une part
 de Antoinette Desirée Ruffin, âgé de
 vingt ans et demi, sans Profession, née et

N^o 2.
 Acte de Mariage
 de
 Lion Ruffin
 Lamy
 et
 Antoinette
 Ruffin



demeurant à Carbaron; chez ses père et mère; fille
 mineure de Pierre Jules Séguin, âgé de cinquante
 ans, Boulanger, et de Alexandrine Virginie Gasse,
 âgé de quarante huit ans, demeurant ensemble
 avec Carbaron; de tout contenté ainsi qu'il résulte
 des Actes de Naissance de L'époux, et de L'épouse,
 qui nous ont été produits et qui restent annexés au
 présent acte. Le dit Lion Ruffin Lamy, en
 la dame Alexandrine Virginie Gasse assisté ici
 présents en personne nous ont déclaré Contentés au
 présent Mariage d'autre part. Lesquels nous ont
 requis de procéder à la célébration du Mariage projeté
 entre eux, en fait les Publications ont été faites
 en la Mairie dudit Montmartre les Dimanches Sept
 et quatorze Janvier dernier, d'après un Contrat célébré
 par Monsieur Ladjoint au Maire de La ville de Montmartre
 en date du treize un Janvier aussi dernier, lequel sera
 annexé au présent acte; et aussi en notre Mairie,
 les Dimanches quatorze et vingt un Janvier aussi
 dernier, Le tout fait à l'heure de midi. Aucune
 opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée,
 ayant droit de leur requision; après avoir passé
 lecture de toutes les pièces et desdites mentions, et
 du Chapitre six de son Code Civil, relatif au Mariage;
 avons demandé au futur époux et à la future épouse
 s'ils voulaient se prendre pour Mari et pour femme,
 Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement
 avons déclaré de nous de La loi, que le sieur Lion
 Ruffin Lamy, en la demoiselle Antoinette Virginie
 Séguin, étaient unis en Mariage. D'après La
 loi de Dix mille mil huit cent cinquante, Nous
 avons interpellé, les deux futurs époux ainsi que les
 personnes présents autorisant le présent mariage, a
 tous déclaré s'il avoit été fait entre eux, un
 Contrat de Mariage, lesquels nous ont tous attesté
 qu'il en avoit été fait un, en date du quatre
 Janvier mil huit cent cinquante cinq, par le ministère
 de Maître Bonhomme Notaire à sa résidence
 Etienne, Canton de Clagny-Sous-Lyon, en constate par

Carbaron

Approuvé le mot dix, rajé
m. 1.

299 Sequin

2. 1 an

Sequin

Lamy

Martin

Gouffé

Présent

Sequin

Lamy

Gouffé

Présent

Sequin

Lamy

Gouffé

Présent

Sequin

Lamy

Gouffé

Présent

Sequin

Lamy

Gouffé

le Certificat de Cert Notaire, lequel sera aussi annexé
au présent acte. De quoi avons dressé acte sous le
Chapuz, en présence des Sieurs François Séquin,
âgé de trente cinq ans, Marius, demeurant à
Mantua, de Christiane Nomme dix huit, amie de Léopold,
de Jean Nicolas Napoléon Cabot, âgé de quarante
trois ans, Alcegaillat, demeurant à La Belle, près Des
Rues de Habres, Nominé dix sept, vove de
Côté naturel de Léopold; de Jean Marie Christophe
Péruet, âgé de quarante quatre ans, Marchand de
Vin en Gros, ami de Léopold; de Monsieur
Boussier, âgé de cinquante cinq ans, Mémorier
Cousin issu de Germain de Léopold, tous deux demeurant
à Crilbaron, et tous quatre témoins majeurs, lesquels
sont avec que toutes les parties présentes, signé avec
nous le présent acte, après lecture faite.

200 Sequin

Sequin

Gouffé

Présent

Sequin

Lamy

Gouffé

Présent

Sequin

Lamy

Gouffé

Présent

Sequin

Lamy

Gouffé

Lequel sera aussi annexé
au présent acte. De quoi avons dressé acte sous le
Chapuz, en présence des Sieurs François Séquin,
âgé de trente cinq ans, Marius, demeurant à
Mantua, de Christiane Nomme dix huit, amie de Léopold,
de Jean Nicolas Napoléon Cabot, âgé de quarante
trois ans, Alcegaillat, demeurant à La Belle, près Des
Rues de Habres, Nominé dix sept, vove de
Côté naturel de Léopold; de Jean Marie Christophe
Péruet, âgé de quarante quatre ans, Marchand de
Vin en Gros, ami de Léopold; de Monsieur
Boussier, âgé de cinquante cinq ans, Mémorier
Cousin issu de Germain de Léopold, tous deux demeurant
à Crilbaron, et tous quatre témoins majeurs, lesquels
sont avec que toutes les parties présentes, signé avec
nous le présent acte, après lecture faite.

N. 3.

Acte de Naiss

de Denis

Catherine Denise

Lefranc.

Année 1800

Lequel sera aussi annexé
au présent acte. De quoi avons dressé acte sous le
Chapuz, en présence des Sieurs François Séquin,
âgé de trente cinq ans, Marius, demeurant à
Mantua, de Christiane Nomme dix huit, amie de Léopold,
de Jean Nicolas Napoléon Cabot, âgé de quarante
trois ans, Alcegaillat, demeurant à La Belle, près Des
Rues de Habres, Nominé dix sept, vove de
Côté naturel de Léopold; de Jean Marie Christophe
Péruet, âgé de quarante quatre ans, Marchand de
Vin en Gros, ami de Léopold; de Monsieur
Boussier, âgé de cinquante cinq ans, Mémorier
Cousin issu de Germain de Léopold, tous deux demeurant
à Crilbaron, et tous quatre témoins majeurs, lesquels
sont avec que toutes les parties présentes, signé avec
nous le présent acte, après lecture faite.



N. 4.
Acte de
Naissance
de
Clement Alexandre
Foy.

32
Mancuvide, née à Mantua, Canton de Danjoux,
deux en Marie; demeurant à Crilbaron; fille
Des Sieurs Denis Lefranc, en de Marie Catherine
Mantua, et épouse de Antoine Denis Debauvais,
premier témoin à cesse nommé; est née le
Crilbaron, en de Jean Dominique, bête, à dix heures
de nuit de la nuit; et après nous être assés de
Denis; nous avons dressé le présent acte; et
après lecture faite, les déclarants nous ont certifié
en avoir signé; Nous nous en sommes signé le présent acte.

Lequel sera aussi annexé
au présent acte. De quoi avons dressé acte sous le
Chapuz, en présence des Sieurs François Séquin,
âgé de trente cinq ans, Marius, demeurant à
Mantua, de Christiane Nomme dix huit, amie de Léopold,
de Jean Nicolas Napoléon Cabot, âgé de quarante
trois ans, Alcegaillat, demeurant à La Belle, près Des
Rues de Habres, Nominé dix sept, vove de
Côté naturel de Léopold; de Jean Marie Christophe
Péruet, âgé de quarante quatre ans, Marchand de
Vin en Gros, ami de Léopold; de Monsieur
Boussier, âgé de cinquante cinq ans, Mémorier
Cousin issu de Germain de Léopold, tous deux demeurant
à Crilbaron, et tous quatre témoins majeurs, lesquels
sont avec que toutes les parties présentes, signé avec
nous le présent acte, après lecture faite.

Le Foy & Foy Plateau
Année 1800

N^o. 5.

Acte de Décès
Edmond Alfred
Foy.

Pan mil huit cent Cinquante Cinq, Le
vingt un jour, sept heures du Matin; par devant
Nous Adolphe Delagrèze, Maire en office public de
la Ville civil de la Commune de Villbardou; ont
Comparaux les dits Pierre Louis Etienne Foy,
âgé de Cinquante trois ans, Cantonnier, et Pierre
Honore Foy, âgé de trente ans, Mares, tous
deux demeurans toujours demeurant à Villbardou; le
premier témoin, père, et le second frère, du défunt
ci après nommé; lesquels nous ont déclaré que
le nommé Edmond Alfred Foy, âgé de six
ans et demi, sans Profession, né en demeurant
à Villbardou; fils de Pierre Louis Etienne Foy,
premier témoin et de Marie Marie
Emilie Pottod, âgée de Cinquante deux ans,
demeurant ensemble avec Villbardou; est décédé au
même lieu, au domicile de ses père et mère, le
trois heures du soir; et après nous être assés
du Dicit, nous avons dressé le présent acte, que
les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

L'opay le foy L'Notary



N^o. 7.

Acte de Décès
Clémence Virginie
Puyette.

Pan mil huit cent Cinquante Cinq, Le
six Mars, sept heures du soir; par devant nous
Adolphe Delagrèze, Maire en office public de
la Ville civil de la Commune de Villbardou;
ont Comparaux les dits Jean Thomas Vermeille,
âgé de quarant neuf ans, Blanchisseur, et Amélie
Angele Vermeille, âgée de trente six ans,
Cultivateur, tous deux demeurans toujours demeurant
à Villbardou; et fils du défunt ci après nommé
lesquels nous ont déclaré que le nommé Jean
Pierre Vermeille, âgé de soixante quatre ans
quatre mois, Propriétaire, né en demeurant à
Villbardou; fils des défunts Jean Thomas
Vermeille, et de Marie Elisabeth Charlotte

N^o. 6.

Acte de Décès
Jean Pierre
Vermeille.

Digard, et nous de Marie Nicole Busnelique
Mantier; est décédé au dit Villbardou; au
domicile, au jour trois et quatre heures du
soir; et après nous être assés du Dicit, nous
avons dressé le présent acte, que les déclarants
ont signé avec nous, après lecture faite.

J. Vermeille J. Busnelique
L. Mantier

Pan mil huit cent Cinquante Cinq, Le Douze
Mars, onze heures du Matin; par devant nous
Adolphe Delagrèze, Maire en office public de
la Ville civil de la Commune de Villbardou; ont
Comparaux les dits Nicolas Danton, âgé de
quarante deux ans, Manouvrier, et Victore Victor
Ridone, âgé de soixante trois ans, Manouvrier,
tous deux demeurans toujours demeurant à Villbardou;
le premier témoin oncle, et le second proche voisin
de la défunte ci après nommée; lesquels nous
ont déclaré que la nommée Clémence Virginie
Puyette, âgée de trois et cinq mois, sans Profession,
née en demeurant à Villbardou; fille des défunts
François Puyette, et de Marie Virginie Danton,
est. décédé au dit Villbardou, au domicile de
Marie Anne Josephine Malabat, sa grand mère,
âgée de soixante quatre ans, journalière; le
neuf heures du soir; et après nous être assés du
Dicit, nous avons dressé le présent acte, que ledit
Nicolas Danton, a signé avec nous, après
lecture faite; ledit Victor Ridone, Rieur,
deuxième témoin ci dessus nommé, nous a déclaré ne savoir
Signer.

Nicolas Danton J. Busnelique

42

N^o 8.

Acte de
Naissance
De
Arthur, Victor
Dubois.

Par un bien cent Cinquante Cinq, Le Dix huit Mars, aux heures Du Matin; par devant Nous Antoine Deliquieux, Maire et officier public de la dite ville de la Communne de Grilbardou; est Comparu le sieur Charles Hippolyte Dubois, âgé de trente six ans, Marchand Epicerie, demurant a Grilbardou; lequel nous a déclaré qu'il étoit, a trois heures Du soir, il lui est né en son domicile un enfant, qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être Du Sexe Masculin, et auquel il a déclaré vouloir donner les surnoms de Arthur, Victor; lequel enfant il a eu de son légitime Mariage, avec Victoiree Hec Verucelle, âgée de trente un an, nous prouffant, en domicile que son mari; Lesdites Déclarations en présentation, faites en présence Des sieurs Jacques Mathois Dubois, âgé de quarant deux ans, Conseiller au Tribunal de Rouen, et fiancé Alexandre Paderoul, Antistoteur, âgé de trent cinq ans, tous deux témoins majeurs demurant a Grilbardou, et certains Germain Du Déclarant; Lesquels ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte de Naissance, apres lecture faite.

A Dubois
A Verucelle
A Hippolyte
A Paderoul
A Dubois
A Verucelle
A Hippolyte
A Paderoul

N^o 9.

Acte de Naissance
De
Eugene Victor
Platteaut.

Par un bien cent Cinquante Cinq, Le dix huit Mars, aux heures Du Matin; par devant Nous Antoine Nours Hippolyte Deliquieux, Maire et officier public de la dite ville de la Communne de Grilbardou; est Comparu le sieur Pierre Victor Platteaut, âgé de Vingt six ans, Charpentier, demurant a Grilbardou; lequel nous a déclaré qu'il étoit, a trois heures Du soir, il lui est né en son domicile un enfant, qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être Du Sexe Masculin, et auquel il a



N^o 10.

Acte de Naissance
De
Bonnie Florent
Regnier.

Par un bien cent Cinquante Cinq, Le dix huit Mars, aux heures Du Matin; par devant Nous Antoine Nours Hippolyte Deliquieux, Maire et officier public de la dite ville de la Communne de Grilbardou; est Comparu le sieur Louis Vincent Regnier, âgé de quarante deux ans; lequel nous a déclaré qu'il étoit, a deux heures Du Matin; il lui est né en son domicile un enfant, qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être Du Sexe Masculin, et auquel il a déclaré vouloir donner les surnoms de Bonnie Florent; lequel enfant il a eu de son légitime Mariage, avec Marie Louise Citrine Voyet, âgée de quarante quatre ans, tous deux Mayennoises demurant ensemble a Grilbardou; Lesdites Déclarations en présentation, faites en présence Des sieurs Pierre Honore Fay, âgé de trente ans, Marchand fleur de Déchirant, et Alphonsus Charpentier, âgé de quarante un an, Sieur De Long, proche voisin Dudit Déclarant, et tous deux témoins majeurs demurant a Grilbardou, Lesquels ont ainsi que le père de l'enfant déclaré, signé avec nous le présent acte de Naissance, apres lecture faite.

Fay

Platteaut
Regnier

Par un bien cent Cinquante Cinq, Le dix neuf Avril, Cinq heures Du soir; par devant Nous Antoine Deliquieux, Maire et officier public de la dite ville de la Communne de Grilbardou; est Comparu le sieur Louis Vincent Regnier, âgé de quarante deux ans; lequel nous a déclaré qu'il étoit, a deux heures Du Matin; il lui est né en son domicile un enfant, qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être Du Sexe Masculin, et auquel il a déclaré vouloir donner les surnoms de Bonnie Florent; lequel enfant il a eu de son légitime Mariage, avec Marie Louise Citrine Voyet, âgée de quarante quatre ans, tous deux Mayennoises demurant ensemble a Grilbardou; Lesdites Déclarations en présentation, faites en présence Des sieurs Auguste Ambrise Caron, âgé de trente neuf ans, Charpentier, et Auguste Sidore Garnier, âgé de vingt deux ans, Bourgeois, tous deux témoins majeurs demurant a Grilbardou, et proches voisins Du Déclarant; Lesquels

ou, ainsi que le père de l'enfant déclarant, signé avec nous le présent acte de Naissance, après lecture faite.

A. Garnier CARON

Requier

1^{er} Délégué

N^o 11.

Acte de Naissance

Armana, Augustina
Voyer.

Par nous, mil huit cent cinquante cinq, le vingt cinq Avril, huit heures du matin; par devant nous Adolphe Delignieux, Maire en officier public de l'état civil de la Commune de Crilbardeau; est Comparu le S^{rs} Louis Joseph Voyer, âgé de trente deux ans, Marié, et lequel nous a déclaré qu'il est le père de l'enfant, que il nous présente, et qui nous reconnaissons être de sexe féminin, et à laquelle il a déclaré vouloir donner les Surnoms de Armana, Augustine; laquelle enfant il a eu de son légitime Mariage, avec Armana Augustina Bouchet, âgée de vingt six ans, Journalière, tous deux demeurant ensemble à Crilbardeau; ledite déclaration et présentation, faite en présence des S^{rs} Adolphe Delignieux, Requier, âgé de quarante deux ans, Marié, beau père de l'enfant, et Auguste Victor Caron, âgé de vingt deux ans, Requier, proches parents de l'enfant, et en tous deux S^{rs} majeurs demeurant à Crilbardeau, lesquels ont signé avec nous le présent acte; Le père nous a déclaré en avoir signé, et tout après lecture faite.

1^{er} Délégué

A. Garnier

Requier

Par nous, mil huit cent cinquante cinq, le vingt six Avril, huit heures du matin; par devant nous Adolphe Delignieux, Maire de la Commune de Crilbardeau, en officier public de l'état civil; sont

N^o 12.

Acte de Mariage



Aman Firmin
Dubois,
et

Cécilie Sophie
Papillon.

Comparus publiquement dans la Mairie Commune de Crilbardeau, ce jour, un Certificat de Libération de Service militaire, qui sera annexé au présent acte, de nomme Aman Firmin Dubois, âgé de vingt trois ans neuf mois, né à Vauclatiers, Canton de Crilbardeau, Arrondissement de Crilbardeau, Département de l'Ain; demeurant à Crilbardeau, Canton de Crilbardeau, Arrondissement de Crilbardeau, Département de l'Ain; fils majeur de Alexandre Louis Dubois, âgé de cinquante deux ans, en de Marie Elizabeth Marat, âgée de cinquante neuf ans, demeurant ensemble au Village des Mares, Canton de la Ferté sous Joux, en tous trois Cultivateurs; lesquels ici présents en personne, nous ont déclaré consentir au présent Mariage d'une part. Et Cécilie Sophie Papillon, âgée de vingt six ans dix mois, née à Crilbardeau; fille majeure de Jean Pierre Rose Papillon, âgé de cinquante deux ans, et de Suzanne Scolastique Bouchet, âgée de cinquante deux ans, tous trois Cultivateurs demeurant ensemble au Village de Crilbardeau. Lesquels aussi ici présents en personne, nous ont déclaré consentir au présent Mariage d'autre part. Le tout ci dessus constaté ainsi qu'il résulte des Actes de Naissances de l'époux et de l'épouse, qui nous ont été produits, et qui resteront annexés au présent acte. Lesquels nous ont requis de procéder à la Célébration du Mariage, projeté entre eux, et pour les Publications, qui ont été faites en la Mairie dudit Crilbardeau, Les Dimanches quinze et vingt deux Avril présent mois, d'après son S^{rs} Jean Baptiste Delorme, par Monsieur de Noire, de la Commune de Crilbardeau, en date du vingt cinq Avril courant, lequel sera annexé au présent acte, et aussi en notre Mairie les Dimanches quinze et vingt deux Avril aussi présent mois, le tout fait à l'heure de Midi; Aucune opposition au Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête; après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées, et du Chapitre six

De cet Acte relatif au Mariage; avons demandé au futur
 époux, et à la future épouse, s'ils voulaient se prendre
 pour Mari et pour Femme; chacun d'eux ayant répondu
 séparément et affirmativement, avons déclaré au nom De la
 loi; que le sieur Armand Firmin Dubois, en la Demoiselle
 Geneviève Sophie Lapillon, étoient unis en Mariage;
 D'après la loi en cet Article mil huit cent cinquante nous
 avons interpellé les deux futurs époux, ainsi que les
 personnes présentes autorisant le présent Mariage, à
 nous déclarer s'il avoit été fait entre eux, en l'Acte
 de Mariage; lesquels nous ont tous attesté qu'il en
 avoit été fait un; en daté Du quatorze Avril présent
 Mois, par le Ministre De Notaire Roger Notaire de
 la résidence De Beauvais, et constaté par le Certificat De
 ledit Notaire, lequel sera aussi annexé au présent acte.
 De qui nous avons dressé acte sur le Champ, en présence Des sieurs
 Honoré Firmin Dubois, âgé De cinquante six ans, Cultivateur
 demeurant à Chassy, (Seine et. Marie); De Prudent Louis
 Dubois, âgé De quarante trois ans, Cultivateur, demeurant
 à Chères, Commune De Vignacourt, De deux sieurs et mes
 tous deux proches parents De l'époux; De Jules Auguste
 Boufflard, âgé De trente six ans, Cultivateur, demeurant
 à la ferme De la Cugay, Commune De Villersaunoy, beau
 frère De l'épouse; De Basile Landrie (Philippe Notaire
 François Roulingue, âgé De quarante trois ans, menuisier,
 demeurant à Chamantilly, proche maternal De l'épouse;
 et tous quatre témoins majeurs; lesquels ont ainsi que toutes les
 parties présentes, signé avec nous le présent acte après lecture
 faite, à dix heures De la nuit De l'épouse, qui nous a déclaré
 une femme Honnête.

J. S. N. Rogallon
 A. H. Dubois
 Martin Dubois
 Boufflard
 Boufflard
 Rogallon
 Rogallon

N^o 13.



Acte De Décès

Victorine Eugénie
 Buisson.

N^o 14.

Acte De
 Naissance De
 Marie Marie
 Esquier.

Pan mil huit cent cinquante Cinq, Le 14
 Dix Mois deux heures Du Matin; par devant nous
 Adolphe Delignières, Maire et officier public De
 l'Acte Civil De la Commune De Villersaunoy;
 Jean Compans les sieurs Christian Paul Henri
 Baillou, âgé De trente ans, Charretier, et Auguste
 Victor Cahuzac, âgé De vingt deux ans, Bedouardier,
 tous deux témoins majeurs demeurant à Villersaunoy,
 et deux frères, De la future ci après nommée;
 lesquels nous ont déclaré que la nommée
 Victorine Eugénie Buisson, âgée De trente ans
 et demi, Blanchisseuse, née à Courty, Canton De
 Claye, demeurant à Villersaunoy; fille De François
 Polydore, âgé De cinquante Cinq ans, menuisier,
 demeurant aussi à Villersaunoy, et De Dignette Claire
 Eugénie Buissonne; sa épouse De Auguste
 Ferdinand Vermelle, âgé De trente un ans
 et demi, menuisier, demeurant aussi à Villersaunoy; et
 Décédée au dit Villersaunoy, en son domicile, hier, à
 dix heures Du soir; et après nous être assuré Du
 Décès, nous avons dressé le présent acte, qui les
 déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

A. Garnier Baillou
 J. Delignières

Pan mil huit cent cinquante Cinq, Le 14
 Deux Mois, deux heures Du soir; par devant nous
 Adolphe Delignières, Maire et officier public De l'Acte
 Civil De la Commune De Villersaunoy; est comparu le sieur
 Hippolyte Fénelon Félix Esquier, âgé De trente quatre
 ans, Cultivateur; lequel nous a déclaré qu'il étoit
 le seul parent Du Matin, il lui est né en son domicile
 une enfant, qu'il nous présente, et que nous
 reconnaissons être une jeune Femme, et à laquelle
 il a déclaré vouloir donner les Prénoms De
 Rose Marie; laquelle enfant il a en De son

Lesquels ici présents en personne, nous ont déclaré
 Conclut au présent Mariage. D'une part, Le
 Pauline Augustine Desirée D'Arne, âgée de
 vingt ans et demi, Blanchefond, née et demeurant
 à Trilbaron, fille aînée de défunt Pierre
 Jérôme D'Arne, décédé à Trilbaron le vingt un
 Janvier dernier, et de Angélique Desirée Wuffin,
 âgée de cinquante deux ans, aussi Blanchefond, demeurant
 au dit Trilbaron; laquelle ici présente en personne,
 nous a déclaré consentir au présent Mariage. D'autre part
 Le tiers ci dessus constaté ainsi qu'il résulte par
 acte de Noces de L'époux et de L'épouse, en la
 date de Dix six jour de L'épouse, qui nous ont
 été produits, en qui resteront annexés au présent acte.
 Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
 du Mariage projeté entre eux, en vertu des Publications
 qui ont été faites en notre Nôtre. Lesdites Publications
 quinze en vingt deux Feuilles de papier à la Bourne
 de Nôtre. Aucune opposition au dit Mariage
 ne nous ayant été signifiée, pendant l'un des
 dix requêtes; après avoir donné lecture de
 toutes les pièces ci dessus mentionnées, et du
 Chapitre dix de Code civil relatif au Mariage; et
 après avoir demandé au futur époux, si la future épouse
 n'avoit point été promise à un autre homme; et
 Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement
 avoir déclaré de son de sa loi, que le dit Desirée
 Adèle D'Arne, et la demoiselle Pauline Augustine
 Desirée D'Arne, étaient unis en Mariage.
 D'après la loi du Dix Feuilles mil trois cent cinquante,
 nous avons interpellé les deux futurs époux, ainsi que
 les personnes présentes, autorisées au présent Mariage,
 et nous déclarés s'il avoit été fait entre eux, un
 Contrat de Mariage; lesquels nous ont tous attesté
 qu'il n'en avoit pas été fait. De quoi nous avons
 fait acte sur le Champ, en présence des Sieurs Jean Pierre Nôtre,



N^o 18.

Acte de Mariage
 de
 Julie Emeline
 Choisy.

âgé de cinquante un ans, Nôtre. De Jean Louis Nôtre,
 âgé de quarante six ans, Cultivateur, tous deux demeurant à
 Trilbaron, en qualité patrons de L'époux; De Auguste
 Jérôme D'Arne, âgé de vingt trois ans, Cultivateur, demeurant à
 Trilbaron, en qualité patron de L'épouse; De Jean Charles Bernier,
 âgé de quarante deux ans, Cultivateur, demeurant à Trilbaron,
 en qualité patron de L'épouse; De L'épouse, en tous quatre témoins
 majeurs; lesquels nous avons qu'après les lectures précédentes,
 signés avec nous le présent acte, après lecture faite, excepté la
 mère de L'époux qui nous a déclaré ne savoir signer.
 Pauline Augustine Desirée D'Arne

D. de Nôtre
 Jean Louis Nôtre - J. L. Bernier
 et de Nôtre et de Nôtre
 J. P. Bernier

Pauline Augustine Desirée D'Arne, mil trois cent cinquante cinq, Le quatre
 Arne, quatre heures du soir, par devant nous Adolphe
 Deliquieux, Nôtre en officier public de L'époux civil de
 la Commune de Trilbaron; et nous comparant les Sieurs
 Pierre Honoré Fay, âgé de trente ans, Nôtre, en
 qualité d'Arbitraire d'Arbitraire, âgé de trente cinq ans, Cultivateur,
 tous deux témoins majeurs demeurant à Trilbaron; prochains
 voisins de la future épouse ci dessus nommée; lesquels nous ont
 déclaré que la nommée Julie Emeline Choisy, née
 à La Villette près Paris, Rue de la Harpe Nôtre, quinze
 quinze Feuilles mil trois cent cinquante cinq, en qualité
 de Trilbaron, est née sans mariage, fille de Pierre
 Hippolyte Choisy, et de Marie Jeanne Sophie
 Choisy, demeurant ensemble à La Villette même rue en Nôtre que
 ci dessus; laquelle est venue au dit Trilbaron, hier de avec
 nous de Nôtre, au Tribunal de Nôtre Sieur
 Honoré Fay, chez lequel elle étoit en Nôtre,
 Pauline Augustine Desirée D'Arne

N^o 19.

Acte de Décès
de
Michel Landre
Bonenfant.

premier témoin ci dessous nommé, et après nous être
ajuré du Dieu, nous avons dressé le présent acte,
que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Valentin Dubois *Didymus Long*

Pau

mil trois cent cinquante cinq, Le dix sept
Après, huit heures Du Matin, par devant nous
Ferdinand Maurice, adjoint au Maire et officier public
De l'Etat civil de la Commune de Villardou, pour
L'absence Du Maire; sans Compromis des témoins
Acquiesce Vincent Bonenfant, âgé de trente ans,
Demeurant à Charanchoy, De ce même Canton,
en François Felix Bellier, âgé de trente ans,
Couturier au Guilo, demeurant à Armet, ainsi de ce
même Canton, trois deux témoins majeurs. Le premier
Fils, et le second gendre du défunt, ci après nommé.
Lesquels nous ont déclaré que le nommé Michel
Landre Bonenfant, âgé de cinquante trois ans,
Mauricio, né en demeurant à Villardou, fils
Des Dignes Marie Joseph Bonenfant, De Marie
Anne Imélie Diet, et veuf de premier Mariage
De Genevieve Adélaïde Vermeil, et en second
Lianse De Wilhelmine Marie Vein, âgée de
Cinquante trois ans, qu'il lui venant est décédé au dit
Villardou, en son domicile, hier à dix heures
Du soir, et après nous être ajuré du Dieu, nous
avons dressé le présent acte, que les déclarants ont
signé avec nous, après lecture faite.

Valentin Dubois *Didymus Long*

Pau

mil trois cent cinquante cinq, Le vingt
Après, onze heures Du Matin, par devant nous
Louis Ferdinand Maurice, adjoint au Maire, et officier

N^o 20.

Acte de Naissance
de
Clémentine
Dubois.

public De l'Etat civil de la Commune de Villardou,
pour l'absence Du Maire, est Comparu le Sieur Adolphe
Alexandre Dubois, âgé de vingt cinq ans, Meneurier,
demeurant à Villardou, lequel nous a déclaré que
Cependant, à minuit et demi, il lui est né en son
domicile une enfant, qu'il nous présente, et que nous
reconnaissons être Du Sexe féminin, et à laquelle il
a donné les Prénoms de Clémentine, et à laquelle il
a voulu donner pour son septième Mariage,
avec Clémentine Bonenfant, âgée de dix neuf
ans, Demeurant demeurant ensemble avec son mari,
Lesdits déclaration et présentation faites en présence
Des Sieurs Charles Joseph Dubois, âgé de
trente six ans, Archéologue, Sieur Du Déclarant,
et François Noste Pierre, âgé de trente deux ans,
Meneurier, pour le présent Etat civil de Villardou,
sans Compromis des témoins majeurs.
Lesquels ont signé avec nous le présent acte, Le jour
De ce fait nous a déclaré ne savoir signer, et tout après
lecture faite.

Valentin Dubois
Maurice Rose Frère

N^o 21.

Acte de Naissance
de
Arthur Aimé
Lorin.

Pau mil trois cent cinquante cinq, Le
trente un Après, neuf heures Du Matin, par
devant nous Adolphe Deliquieux, Maire et
officier public De l'Etat civil de la Commune
De Villardou, est Comparu le Sieur Antoine Long,
âgé de vingt neuf ans, Meneurier, lequel
nous a déclaré qu'il lui est né
en son domicile, un enfant, qu'il nous présente,
et que nous reconnaissons être Du Sexe masculin,
et auquel il a voulu donner pour son septième
De Arthur Aimé, lequel enfant il a eu
en son septième Mariage, avec Thérèse

Courteaux, âgé de vingt un ans, sans Profession, tous deux demeurant ensemble à Villabrou; & l'Acte de Déclaration en présentation faites en présence des sieurs Pierre Arrière Prinet, âgé de soixante quatre ans, Gardien Propriétaire, et Désiré Arfred Noin, âgé de vingt trois ans, Maires; et tous deux témoins majeurs demeurant à Villabrou, en presches voisins du Déclarant; Lesquels ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite. f. *A. Noin*

A. Noin prinet
A. Noin

N^o 22.
Acte de Naissance
De
A. Golphe
Aubry.

Pan nul trois cent cinquante cinq, le vingt un Septembre, sept heures du Matin, par devant nous Adolphe Delignieres, Maire en office public de la Ville civil de la Commune de Villabrou; est comparu le sieur Adolphe Robert Aubry, âgé de trente cinq ans; lequel nous a déclaré qu'il est à six heures du soir; il lui est né en son domicile un enfant qu'il nous présente, et qui nous reconnaissons être du sexe Masculin, en lequel il a déclaré vouloir donner le Prénom de Adolphe; lequel enfant est né en son légitime Mariage avec la Dame Augustine Dubois, âgé de trente un ans en l'an, tous deux Collatéraux, demeurant ensemble à Villabrou; Lesdites Déclaration en présentation faites en présence des sieurs Jean Pierre Vermelle, âgé de quarante six ans, Cultivateur, et Amable Vasse, âgé de cinquante un ans, Collatéraux, tous deux témoins majeurs demeurant à Villabrou, en presches voisins du Déclarant; Lesquels ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite. f. *A. Vermelle*

A. Vermelle
A. Vermelle

N^o 23.

Acte de Naissance
De
Charles Rose
Noël.

Pan nul trois cent cinquante cinq, le vingt sept Septembre, cinq heures du soir, par devant nous Adolphe Delignieres, Maire en office public de la Ville civil de la Commune de Villabrou; sont comparus les sieurs Pierre Victor Platteau, âgé de vingt six ans, Charretier, et Alphonse Charpentier, âgé de quarante un ans, Scieur de Long, tous deux témoins majeurs demeurant à Villabrou, le premier père nourricier, et le second presche voisin du Présumé de après l'enfant; Lesquels nous ont déclaré que le nommé Charles Rose Noël, âgé de six jours, sans Profession, né à Fournes, et venu Canton, en nourrice à Villabrou, fils de Jean Noël, âgé de vingt six ans, Conducteur de Diligences, et de Julie Louise Rose, âgé de vingt six ans, sans Profession, demeurant ensemble au lieu Fournes; est né et est né à six heures du Matin, et après nous être amant de l'enfant, nous avons pressé le présent acte, que les Déclarants ont signé avec nous après lecture faite. f. *Charpentier*

Platteau
Charpentier

N^o 24.

Acte de Naissance
De
Armande Augustine
Voyer.

Pan nul trois cent cinquante cinq, le deux Octobre, à onze heures du Matin; par devant nous Adolphe Delignieres, Maire en office public de la Ville civil de la Commune de Villabrou; sont comparus les sieurs Louis Joseph Voyer, âgé de trente deux ans, Marmouset, et Pierre Vincent Arquier, âgé de quarante deux ans, Marmouset, tous deux témoins majeurs demeurant à Villabrou, le premier père, et le second oncle maternel de l'enfant; ci après nommée; Lesquels nous ont déclaré que la nommée

Armanche Augustine Joyet, âgée de Cinq mois
sans Profession, qui se trouveant à Crilbardeau,
fille de Louis Joseph Joyet, premier Tenon
de Dessus nommé, et de Armanche Augustine
Douchet âgée de vingt six ans, Journalière, demeurant
à Crilbardeau avec son mari; est venue au monde
le six au mois de ses père et mère, hier à deux
heures de soir et après nous être assisté de Dées,
nous avons dressé le présent acte, que le Doyen
nommé a signé avec nous, après lecture faite, et
après de la lecture, premier Tenon et Dessus nommé,
nous a déclaré ne savoir signer.

Regnier *Prosignimus*

N^o 25.

Acte de Dées
de
François Amédée
Courtier.

Du Registre des Actes de l'Hôtel civil
de la ville de Clermont (Cide) pour l'année mil
huit cent cinquante cinq, a été extrait ce qui suit:
Le mil huit cent cinquante cinq, le six
quatorze heures, à quatre heures et demie de lecture,
par devant nous Philippe Simon Edmond Férét,
après en avoir remplacé par délégation les fonctions
d'Officier de l'Hôtel civil de la Ville de Clermont
(Cide) dont Comparant de l'Hôtel de Ville, les
sieurs Jean Paul Adam, employé, âgé de
soixante un ans, demeurant à Clermont, que
nous avons vu et connu; et Louis Auguste Alexandre
Dumal, employé, âgé de vingt deux ans,
demeurant à Clermont, que nous avons vu et connu;
lesquels nous ont déclaré que François Amédée
Courtier, sans Profession, âgé de trente deux ans,
né à Nevers, fosse Martin, (Cide) demeurant
à Crilbardeau, veuve et marie, Citoyenne,
fille de Pierre Anastas Courtier, et de Sophie
Apollinaire Dumal; en l'acte de Clermont
en la Maison de Santé, rue Saint André;

N^o 26.

Acte de
Naissance
de
Alfred Baptiste
Boudant.

hier Mère Anne, à Cinq heures de relevée,
et après nous être assisté de Dées, avons
dressé le présent Acte, que les déclarants
ont signé avec nous après lecture faite,
ainsi signé au Registre: Adam, Samuel
et Férét adjoint.
Pour expédition conforme au Registre, délivrée par
nous nous de la Ville de Clermont (Cide)
pour de l'année de l'acte de l'enseignement administratif
à la Ville de Clermont.
A Clermont, en l'Hôtel de Ville, le six septembre
mil huit cent cinquante cinq,
de la Mairie, Signé Férét adjoint,
Pour Copie conforme à l'expédition,
Le Maire de Crilbardeau,
Prosignimus

Pan

mil huit cent cinquante cinq, Le six
septembre, trois heures de matin; par devant
nous Louis Ferdinand Maurice, adjoint au Maire,
en l'affaire public de l'Hôtel civil de la Commune de
Crilbardeau, pour l'absence de la Mairie; est comparu le
sieur Jean Baptiste Boudant, âgé de vingt quatre ans,
Mauricien, demeurant à Crilbardeau, lequel nous a déclaré
que hier à Cinq heures de soir, il lui est né un son
fils, un enfant qui lui nous présente, en que
nous reconnaissons être de sexe masculin, et
auquel il a donné les Prénoms de Alfred, Baptiste;
lequel enfant il a en de son légitime mariage, avec
Suzette Marguerite Aubry, âgée de vingt six ans,
sans Profession, demeurant à Crilbardeau avec son mari;
Lesdites Déclaration et présentation faites en présence
des sieurs Louis Nicolas Boudant, âgé de cinquante
trois ans, Mauricien, frère du déclarant, et Pierre
Nicolas Boudant, âgé de trente quatre ans, Mauricien,
frère du déclarant, tous deux témoins majeurs
demeurant à Crilbardeau; et a bien déclaré

ainsi que son père premier témoin ci dessus nommé, signé avec nous le présent acte de Naissance après lecture faite, et de Jean Nicolas Boudant, second témoin ci dessus nommé, ainsi a déclaré ne savoir signer.

L. S. Boudant Maurice
Boudant

Pan mil trois cent Cinquante Cinq, le vingt Cinq Octobre, sept heures du soir; par devant nous Louis Ferdinand Maurice, adjoint au Maire, et officier public de l'Etat civil de la Commune de Trilbardou; pour l'absence du Maire; est comparu le sieur Alexandre Belletent, âgé de vingt sept ans, seigneur de Long, demurant à Trilbardou; lequel nous a déclaré que le jour d'hui à onze heures du matin, il lui est né en son domicile un enfant qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être du sexe Masculin; auquel il a donné les Prénoms de Leon Alexandre; lequel enfant il a eu de son légitime mariage avec Isabelle Bernadette Debraupin, âgée de vingt ans et demi, sans expression, demurant à Trilbardou avec son mari, lesdites déclarations et présentations faites en présence des sieurs Jean François Georges Belletent, âgé de cinquante trois ans, sieur de Long, père du déclarant, et Sidore Debraupin, âgé de quarante deux ans, Maresmiers, beau père dudit déclarant, tous deux témoins majeurs demurant à Trilbardou; en ont le père de l'enfant, ainsi que le père dudit déclarant premier témoin ci dessus nommé, signé avec nous le présent acte de Naissance, après lecture faite; et second témoin le beau père du déclarant, nous a déclaré ne savoir signer.

Maurice A Belletent

Boudant

N° 27.

Acte de
Naissance
de
Leon Alexandre
Belletent.

N° 28.

Acte de
Naissance
de
Julien Alexandre
Chobert.

Pan mil trois cent Cinquante Cinq, le dix Novembre, trois heures du matin; par devant nous Adolphe Delapierre, Maire et officier public de l'Etat civil de la Commune de Trilbardou; est comparu le sieur Alexandre Jean Chobert, âgé de vingt trois ans, Marchand de Paris, demurant à Trilbardou; lequel nous a déclaré qu'il lui est né à dix heures du matin, il lui est né en son domicile un enfant qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être du sexe Masculin; auquel il a donné les Prénoms de Julien Alexandre; lequel enfant il a eu de son légitime mariage avec Julie Rosistine Vermille, âgée de vingt ans, Blanchisseuse, demurant ensemble à Trilbardou, avec son mari; lesdites déclarations et présentations faites en présence des sieurs Jean Baptiste Vincent Chobert, âgé de cinquante deux ans, Marchand Epicier, père du déclarant, et Jean Thomas Vermille, âgé de quarante neuf ans, Blanchisseuse, beau père dudit déclarant, et tous deux témoins majeurs demurant à Trilbardou; lesquels ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte de Naissance, après lecture faite.

J. C. Vermille J. S. Chobert
Pr. Delapierre fr. 10^e Chobert.

N° 29.

Acte de
Naissance
de
Victor
Solly.

Pan mil trois cent Cinquante Cinq, le quinze Novembre, trois heures du matin; par devant nous Louis Ferdinand Maurice, adjoint au Maire et officier public de l'Etat civil de la Commune de Trilbardou; pour l'absence du Maire; sont comparus les sieurs Nicolas Victor Solly, âgé de vingt neuf ans, Maresmiers, et Charles Hippolyte Dubois, âgé de trente six ans, Marchand Epicier, tous deux témoins majeurs demurant à Trilbardou; le premier père, et le second oncle

maternel du défunt ci après nommé; Lesquels nous ont déclaré que le nommé Victor Bolly, âgé de trois ans et demi, sans Profession, né au Demourant à Grillardou; fils de Nicolas Victor Bolly, premier témoin ci dessus nommé, et de Veronique Lehouille Dubois, âgé de trente et un ans, sans Profession, demeurant à Grillardou avec son mari, est déclaré au même lieu, au domicile de son père et mère, aujourd'hui, à quatre heures du Matin, et après nous être apparu au Prés, nous avons dressé le présent acte, que le deuxième témoin a signé avec nous après lecture faite; de plus sur la défunte premier témoin ci dessus nommé, nous a déclaré ne savoir Signer.

Dubois Maurice

Par

En mil huit cent cinquante cinq, Le vingt deux Novembre, sept heures du soir; par devant nous Louis Ferdinand Maurice, Juge au Prés, et officier public de l'Etat civil de la Commune de Grillardou, pour Subvenir au Mariage; deux Comparans les sieurs Michel Adolphe Prosper pèrece, âgé de quarante trois ans, Oculiste, et Eugène Veronique Pottier, âgé de trente sept ans, Charbon, tous deux témoins majeurs demeurant à Grillardou, et proches voisins du défunt ci après nommé; Lesquels nous ont déclaré que le nommé Jean Lommier, âgé de soixante deux ans et demi, ancien Charbon, actuellement Veuf, et ne s'occupant de rien, Département de Maine et Loire, demeurant à Grillardou; fils de Pierre et Marie dont les noms nous sont inconnus; épouse de Marie Charlotte Vincent, âgé de soixante quatre ans, sans Profession, demeurant à Grillardou avec son mari, laquelle lui survit, est déclaré au Prés, au domicile, en son domicile, aujourd'hui à trois heures du soir, et après nous être apparu au Prés, nous avons dressé le présent acte, que les Déclarans ont signé avec nous après lecture faite.

N° 30.

Acte de
Naissance
Eugène Rose
Boudant.

42
39

Maurice, tous deux témoins majeurs demeurant à Grillardou, et proches voisins du Déclarant; Lesquels ont signé avec nous le présent acte de Naissance après lecture faite; Le père de l'enfant Comparant, nous a déclaré ne savoir Signer.

Pottier Maurice frère

N° 31.

Acte de
Prés
de
Jean
Lommier.

+ Potes
Approuvé de la main
et du nom de Charlotte
Rose nul.

Pottier
Maurice

En mil huit cent cinquante cinq, Le vingt cinq Novembre, six heures du soir; par devant nous Louis Ferdinand Maurice, Juge au Prés, et officier public de l'Etat civil de la Commune de Grillardou, pour Subvenir au Mariage; deux Comparans les sieurs Michel Adolphe Prosper pèrece, âgé de quarante trois ans, Oculiste, et Eugène Veronique Pottier, âgé de trente sept ans, Charbon, tous deux témoins majeurs demeurant à Grillardou, et proches voisins du défunt ci après nommé; Lesquels nous ont déclaré que le nommé Jean Lommier, âgé de soixante deux ans et demi, ancien Charbon, actuellement Veuf, et ne s'occupant de rien, Département de Maine et Loire, demeurant à Grillardou; fils de Pierre et Marie dont les noms nous sont inconnus; épouse de Marie Charlotte Vincent, âgé de soixante quatre ans, sans Profession, demeurant à Grillardou avec son mari, laquelle lui survit, est déclaré au Prés, au domicile, en son domicile, aujourd'hui à trois heures du soir, et après nous être apparu au Prés, nous avons dressé le présent acte, que les Déclarans ont signé avec nous après lecture faite.

Pottier Maurice

N^o 32.

Acte de
Déclaration
de
Marie Marguerite
Elisabeth Duviguet
veuve Maillaud.

Quand mil huit cent cinquante cinq, le
quatre Décembre, onze heures du matin,
par devant nous Adolphe Delagrèze, Maire
et officier public de l'état civil de la Commune
de Crilbarrou; Sous Comparus les Sieurs Adrien
Etienne Maillaud, âgé de quarante neuf ans,
Dierget, et Jean Lascar Fritel, âgé de
quarante cinq ans, Cordonnier, tous deux tenans
marajus demurant à Crilbarrou; le premier fils
et le second proche voisin de la défunte Marie
après nommée; lesquels nous ont déclaré
qu'ils ont pour unique et légitime fille
du nom de Marie Marguerite Elisabeth
Duviguet, âgée de quatre vingt six ans
huit mois, Propriétaire, née et demeurant
à Crilbarrou; fille des défunts Claude
Aimable Duviguet, et de Marie Genevieve
Elisabeth Four, en veuve de Marie
françois Maillaud, est née à Crilbarrou
en son domicile aujour'hui à une heure
du matin; et après nous être aperçus que les
dits sieurs ont signé le présent acte, qu'ils
Déclarants ont signé avec nous, après lecture faite

J. E. Maillaud
J. P. Fritel
Adolphe Delagrèze

Ces et arrivés le Présent Register
par Nous Maire de la Commune
de Crilbarrou; Janssigné; Et nous
avons un Décembre, mil huit
Cent cinquante cinq.

J. P. Fritel
Adolphe Delagrèze

Table Alphabétique des Actes
Contenus au Présent Register.

Naissances.

N ^o de l'acte	N ^o de l'acte	Noms et Prénoms.	Date des Actes.
1.	22.	Aubry Adolphe	21 7 ^{bre}
2.	27.	Bellouant Lion Alexandre	25 8 ^{bre}
3.	28.	Robert Jules Alexandre	6 9 ^{bre}
4.	11.	Clement Amélie	27 Mai
5.	8	Dubois Arthur Victor	18 Mars
6.	20.	Dubois Hortense Clementine	22 Août
7.	4.	Foy Clement Alexandre	18 fevrier
8.	26.	Boudant Alfred Baptiste	19 8 ^{bre}
9.	30.	Boudant Eugene Rose	22 9 ^{bre}
10.	21.	Lorin Arthur Amélie	31 Août.
11.	9.	Platteaut Eugene Victor	30 Mars.
12.	10.	Regnier honore florent	19 Avril
13.	11	Soger Armande Augustine	25 Avril
14.	14	Cestier Rose Marie	22 Mai

Mariages.

N ^o . de Age.	Noms et Prénoms.	Date des Actes.
1. 12.	Dubois Aman femine, et Papillon Genevieve Sophie	26 Avril.
2. 2.	Lamy Lion Ruffin, et Sequin Lontine Virginie	13 février
3. 17.	Hain Desiré Alfred, et Biarne Pauline Augustine Daria	14 Août.

Décès.

1. 16.	Aubry Célestine Emilie	10 Juillet.
2. 1.	Biarne Pierre Nicolas	22 Janvier.
3. 19.	Bonenfant Michel Landre	17 Août.
4. 13.	Buthière Victoire Eugénie	10 Mai.
5. 18.	Choisy Sule Ernestine	1 Août.
6. 25.	Courtier François Amédée	14 Août.
7. 32.	Duriquet Marie Marguerite Elisabeth.	15 X. ^{bre}

16^e
9

N ^o . de Age.	Noms et Prénoms.	Date des Actes.
8. 5.	Foy Edmond Alfred	21 février.
9. 39.	Kelly Victor	18 J ^{bre} .
10. 3.	Lefranc Catherine Denise	14 février.
11. 23.	Noël Charles Rose	27 J ^{bre} .
12. 7.	Pluchette Clemence Adrienne	12 Mars.
13. 31.	Commier Jean	25 J ^{bre} .
14. 24.	Soyer Armande Augustine	2 8 ^{the} .
15. 6.	Vermille Jean Pierre	6 Mars.

Récapitulation.

Naissances	14.
Mariages	3.
Décès	15.

Total 32 Actes.

Certifié sincère et véritable, par Nous Maire de la
Commune de Gillardou, le 25 J^{bre} 1891.
Viz Lannier mil huit cent cinquante six /.

M. Desjardins